

Partie 1 Généralités**1.1 Sommaire**

- .1 À moins d'indication contraire, suivre les standards ci-dessous pour la division nommée. Ces standards ne sont pas destinés à restreindre ou remplacer le jugement d'un professionnel.

1.2 Matériel

1. Conforme à la norme CAN/CSA C22.2 No 295:15 (R2020) « Neutral grounding devices » ou plus récente.
2. Fournir une protection contre les fuites à la terre au secondaire du transformateur moyenne tension, pour les nouvelles installations dont les charges 347V sont interdites. Si l'installation est existante et que le projet est majeur, évaluer la possibilité d'éliminer les charges 347V ou les réalimenter par un transfo 600V à 347/600V.
3. Le matériel de protection contre les fuites à la terre, par haute résistance sur le neutre, et ses composantes doivent provenir de i-Gard de type SENTINEL, incluant un afficheur, un sectionneur, relais, avec pulsations pour détection de la faute ou un équivalent approuvé par McGill, suite à une demande de « Variance Request »
4. Faute à la terre contrôlée de 5A
5. Circuit de pulsation 5-10A
6. Boitier NEMA 3R
7. La mise en service doit être faites par i-Gard, un certificat de conformité doit être produit et inclus au manuel d'entretien de fin de projet.
8. Fournir une alarme visuelle et sonore à l'extérieur de la salle électrique.
9. Raccorder un contact sec d'alarme vers le compteur ION, coordonner avec les Utilités de McGill la programmation pour générer une alarme acheminée vers les superviseurs et électriciens de McGill.
10. Ce système ne déclenche aucuns disjoncteurs, il génère une alarme locale, sur la porte de la salle électrique et à distance, via le réseau ION.
11. Lors de la 2^e faute de phase, ce système ne contrôle pas le déclenchement des disjoncteurs, c'est la coordination des protections qui s'en charge.
12. Prévoir une séance de formation du personnel en électricité.
13. Le système doit avoir une protection en surintensité/sectionnement pour l'entretien, par disjoncteur individuel.

FIN DE LA SECTION